

PROCÈS-VERBAL SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 02 Juillet 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le deux juillet à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Montmorin, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Gérard GUILLAUME, Maire.

Date de convocation : 26/06/2025

Présents : MM. GUILLAUME, PIREYRE, MASSON, NAPOLY, PODEVIN et Mmes PLOS, CLOUVEL, DEBOAISNE.

Excusées : Mmes Carine BARRAUD qui a donné pouvoir à Gérard GUILLAUME et Agathe PAYSAC.

Absents : Mme Florence PEYRON et M. François PELLETIER.

Secrétaire de séance : Céline CLOUVEL

Approbation de la séance du 04 juin 2025

Le procès-verbal de la séance du 04 juin 2025 est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

1-Délibération n°16/2025 : Billom communauté : renouvellement du groupement de commande lot 1 « papier »

Le groupement de commande actuellement en place en application des articles L2113-6 et L2113-7 du Code de la commande publique pour l'achat de papier et de fournitures administratives et scolaires se termine à la fin de l'année. Le processus de renouvellement est entamé pour une durée de 4 ans (le marché étant de 1 an renouvelable 3 fois). Pour information la commune a commandé 40 ramettes de papier en 2024 à 3.86€ HT la ramette. Le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés autorise le Maire à signer la convention permettant d'établir les modalités de fonctionnement du groupement pour la préparation et la passation du marché, de répartir entre les membres les diverses tâches nécessaires à la préparation et à la passation du marché, de définir les obligations de chaque membre.

2-Délibération n°17/2025 : Fauchage d'été : devis de SCR2TP

L'entreprise SCR2TP propose un tarif horaire pour le fauchage d'été de 62€ HT, soit 2€ d'augmentation par rapport à 2024. 48,50 heures avaient été facturées l'été dernier. Le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés valide le devis de fauchage d'été des abords des chemins communaux. Les bandes centrales enherbées seront fauchées par les employés avec le matériel de la commune.

3-Travaux à l'école

Les enseignants souhaitent que des rideaux occultants soient posés dans les salles de classe afin de réduire la température ambiante en période estivale. Un devis sera demandé à Pascal BABUT qui a fourni les rideaux de la salle des fêtes. Le Maire et la Présidente du SIMI ont rencontré l'Inspecteur Académique en visite à l'école de Montmorin qui propose également de planter deux arbres de hautes tiges. Le Conseil municipal envisage la plantation de deux tilleuls dans le parterre de l'école à l'automne.

4-Billom communauté : rapport d'activité 2024

Présenté en séance par le Maire et disponible sur les sites internet de Billom communauté et de la commune de Montmorin.

5-SIAREC : acquisition foncière

Le SIAREC a validé l'achat d'un terrain entre les villages de Champredon et d'Oriol appartenant à Bernard DAILLOUX (parcelle ZB 90) lors de son conseil syndical du 24/06/2025 pour l'implantation de la future station d'épuration des villages d'Oriol, la Pillayre et des Cohériers. Le Premier Adjoint fait le compte-rendu de cette négociation à laquelle il a assisté : la totalité du terrain sera acheté avec une partie pour la future STEP et l'autre partie laissée à disposition de l'agriculteur. L'idée est de raccorder le maximum de foyers et de remplacer la STEP du lotissement de la Pillayre qui est obsolète.

6-Centrale photovoltaïque de la salle des fêtes

La pose de 21 panneaux pour une puissance de 9kwc a été réalisée sur le toit de la salle des fêtes. Le consuel est passé le 26 mai 2025. Un bon de commande avec SOCOTEC pour le groupement de commandes « contrôles périodiques » a été signé pour 4 ans par le biais de Billom communauté avec un coût supplémentaire de 900€ HT (800€ HT actuellement pour les contrôles des installations électriques, des appareils de cuisson et des aérations et ventilation). La production est utilisée en autoconsommation et revente du surplus. Le compteur situé dans la salle des fêtes n'est pas protégé, il faudra y remédier rapidement.

7-Délibération n°18/2025 : déclassement et vente de terrain communal

Monsieur le Maire rappelle l'échange de 2020 entre la commune de Montmorin et Monsieur Vannier et Madame Brette des parcelles ZI 172 et 174 leur appartenant avec la parcelle communale ZI 177. Une parcelle de terrain communal a été omise de l'échange par le géomètre à l'époque alors qu'elle y était intégrée. Il s'agit aujourd'hui de régulariser la situation pour la vente de la maison de Monsieur Vannier et Madame Brette. Un bornage supplémentaire a été réalisé le 13/12/2023 pour cette nouvelle parcelle ZI 183 de 25 m². Le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés décide de procéder au déclassement de cette parcelle dans le domaine privé communal afin de pouvoir la céder aux pétitionnaires pour l'euro symbolique et autorise le Maire à signer cette vente.

8-Questions diverses

- Une demande d'arrêt de bus aux Robertins pour le circuit collège est en cours.
- Une intervention sur les cloches de l'église par Bodet Campanaire est prévue pour réparer le marteau de la cloche qui ne fonctionne plus. Dans ce cadre un contrat de maintenance annuel a été souscrit.
- RD301 : des travaux préalables à la réfection totale de la route prévue en 2026 (reprofilage) ont été réalisés.
- Une pétition pour le changement d'implantation d'un hangar agricole 50 mètres plus haut sur une parcelle située au Bois de l'Éclade a été réceptionnée en mairie : le Maire propose d'organiser une réunion de concertation en mairie le 10 juillet à 19h entre le pétitionnaire et les habitants pour trouver une solution amiable.

L'ordre du jour étant épuisé la séance a été levée à 21 heures 00

Prochain Conseil le 03 Septembre 2025.